

<b>Gaz naturel - Avis d'achèvement et procès-verbal de réception (AA/PV)</b>		Visa <input type="text"/>	Date de réception <input type="text"/>
		Affaire n° <input type="text"/>	
<b>Situation de l'objet / installation</b>		<b>Entreprise agréée gaz / N°agrégation</b> <input type="text"/>	
Adresse <input type="text"/>		Raison sociale <input type="text"/>	
NPA Localité <input type="text"/>		Adresse <input type="text"/>	
N°cadastre <input type="text"/>		NPA Localité <input type="text"/>	
Étage <input type="text"/> Situation <input type="text"/>		Tél. <input type="text"/>	
<b>Exploitant de l'installation</b>		e-mail <input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Gérance <input type="checkbox"/> Exploitant		Timbre et signature du titulaire de l'autorisation :	
Raison sociale <input type="text"/>		<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>	
Adresse <input type="text"/>			
NPA Localité <input type="text"/>			
Responsable <input type="text"/>			
e-mail <input type="text"/>			
Tél. <input type="text"/>			
		Nom du titulaire <input type="text"/>	
		Lieu <input type="text"/> Date <input type="text"/>	

**Essai de pression après vanne de branchement gaz (Directive SVGW G1 – art. 13.3)**

Généralités			
Pression service	Essai	Fluide	Durée
≤ 100 mbar	3 x Pression de service (minimum 100mbar)	air	*10 à 70 minutes (selon volume)
>100 mbar à 5 bar	Pression de service + 2 bar	gaz inerte (ex. azote)	2 heures

Durée de l'essai :

\*Pression ≤ 100 mbar = 10 minutes pour un volume de conduite jusqu'à 50 litres, prolonger de 10 minutes par 50 litres.

Pression 22 à 5 bar > Pour volumes de conduite supérieurs à 400 litres, Prévoir plusieurs tronçons d'essai ou selon Directive SVGW G2

Résultat : Les conduites doivent-être étanche (G1 art. 4.6). L'installation de conduite est étanche si après égalisation des températures, la pression lue au manomètre n'a pas baissé pendant le temps de l'essai.

**Protocole d'essai**

Pression de service après vanne de branchement (avant écrêteur éventuel)     BPA  mbar     22 mbar

Pression de service dans installations intérieures (après écrêteur évent.)     BPA  mbar     22 mbar

Tronçon de conduite soumis à l'essai :

Matériaux utilisés :     Volume des conduites  litres

Matériaux utilisés :     Volume des conduites  litres

*Pour les installations de gaz avec système de conduites assemblées par sertissage, le procès verbal de la directive G1(art. 19.5.3) peut-être demandé par l'inspecteur en charge du contrôle.*

Appareil de mesure utilisé :

Manomètre de classe 0.6

\* Les diagrammes doivent être joints au protocole d'essai.

\*Enregistreur de pression, modèle  Dernière homologation

Conditions d'essai : Fluide d'essai  Pression  mbar    Durée  minutes

Eléments non soumise à l'essai.

Essai de pression	Début	Fin		
Date <input type="text"/>	<input type="text"/> h: min	Pression <input type="text"/> mbar	<input type="text"/> h: min	Pression <input type="text"/> mbar

Attestation du résultat de l'essai de pression (aucune baisse de pression constatée)     en ordre

Recherche de fuites (pour partie hors essai pression)     en ordre

Essai principale effectué le :  par :

### Appareil SANS dispositif de sécurité contre les fuites de gaz imbrûlé (surveillance de flamme).

Les appareils doivent être pourvus d'un dispositif de sécurité contre les fuites de gaz imbrûlé (dispositif de surveillance de la flamme). Afin d'éviter une concentration dangereuse de gaz imbrûlés dans les chambres de combustion et dans le local d'installation.

[Directive SVGW G1, art. 4.7.4.2]

Nbr	Genre d'appareils / marque, type	SVGW G1 (3.3)	Qn en kW
-		-	
-		-	
-		-	

### Certification d'exécution des travaux de gaz naturel par l'entreprise agréé gaz

Par sa signature le porteur d'autorisation de l'entreprise agréée assure et certifie que les travaux réalisés ont été conçus, et exécutés en respectant les points suivants :

- 1) Conditions générales de raccordement au réseau et de fourniture du gaz naturel de Viteos.
- 2) Directives de la SVGW (particulièrement aux directives G1), directives de protection incendie de l'AEAI, aux normes et réglementation de la branche.
- 3) Conditions de l'**autorisation préalable** de Viteos (autorisation écrite envoyée par courrier suite à l'avis de travaux).
- 4) Le(s) essai(s) pression sont déclaré(s) conforme à la directive SVGW G1 édition juin 2019 (chapitre 13)
- 5) Prescriptions techniques et indications des fabricants des matériaux installés. (Geberit,+GF+, Nussbaum, etc...)
- 6) Pour une désaffectation et démontage d'installations, la notice SVGW/suissetec est respectée.  
[\(Voir notice technique 09-2023 de SVGW/suissetec Désaffectation et démontage d'installations\).](#)
- 7) L'avis d'achèvement des installations exécutées correspond à l'annonce de travaux (y compris schéma, plans, documents annexes de l'avis travaux [ AT ].  Oui  Non, nouvelle description ci dessous

Raison sociale

Date

Signature

Titulaire de l'autorisation

Lieu

### Procès-verbal de contrôle des travaux annoncés et réalisés, rempli par l'inspecteur eau et gaz de Viteos

Date  Inspecteur  Contrôle effectué le

Personnes présentes  Inst. sanitaire  Propriétaire  Autre

L'avis de travaux, le schéma isométrique, plans et documents liés correspondent à l'avis d'achèvement  Oui

Les documents doivent-êtré archivés dans le dossier spécifique, afin d'assurer les archives et pour consultation ultérieure.

Installation conforme  Oui  Non  Voir annexe en compl.

Remarques:

Copie transmise au service Réseaux thermiques  Oui Transmis le